



L'outil LIFE

LIFE a pour objet de cofinancer aussi bien des actions de conservation de la nature (LIFE-Nature) que dans d'autres domaines de l'environnement (LIFE-Environnement) ainsi que des actions environnementales spécifiques en dehors de l'Union européenne (LIFE-Pays tiers).

Dans l'esprit de LIFE, les actions de conservation sont celles "requis pour maintenir ou réhabiliter les habitats naturels et les populations d'espèces sauvages floristiques et faunistiques dans un état de conservation favorable.

Dans la pratique, LIFE-Nature doit contribuer à la mise en œuvre des directives communautaires "Oiseaux" (79/409/CEE) et "Habitats" (92/43/CEE) et notamment à la constitution du réseau européen d'espaces protégés – NATURA 2000 – visant la gestion et la conservation in situ des espèces faunistiques et floristiques et des habitats les plus remarquables de l'Union.

Le projet doit viser la conservation de :

- un (ou plusieurs) site(s) naturel(s) proposé(s) par l'Etat membre comme Site(s) d'Intérêt Communautaire (pSIC) au titre de la directive "Habitats". Ce projet sera alors qualifié en NA1
- un (ou plusieurs) site(s) naturel(s) proposé(s) par l'Etat membre comme Zone de Protection Spéciale (ZPS) au titre de la directive «Oiseaux». Ce projet sera alors qualifié en NA2.
- une (ou plusieurs) espèce(s) faunistique(s) ou floristique(s) de la directive «Habitats» - annexes II ou IV et/ou de la directive «Oiseaux» - annexe I. Ce projet sera alors qualifié en NA3

Le projet de programme LIFE de Limitation des Interactions Négatives entre Dauphin et Activités humaines en Corse est qualifié en NA1 dans le cadre de la conservation d'une espèce faunistique non prioritaire de la directive «habitats » inscrite à l'annexe II.

Les projets qualifiés en NA1 visent toutes les espèces (et les habitats) de l'annexe II de la Directive «habitats » quand suffisamment de propositions de Sites d'Intérêt Communautaire (pSIC) ont été faites pour la conservation de l'espèce considérée. La France a proposé suffisamment de sites pour la conservation de l'espèce *Tursiops truncatus* en corse, cela ne pose donc pas de problème de qualification en NA1. Cette qualification entraîne le fait que l'ensemble des actions prévues dans le cadre du projet s'appliquent aux surfaces classées en pSIC et uniquement elles.



Critères de sélection des projets

LIFE III doit se focaliser sur des projets précis, concrets et opérationnels. Les projets «intellectuels », «d'élaboration de plans de gestion » ou «de suivi » seront acceptés seulement s'ils comprennent un réel volet de mise en œuvre opérationnelle sur le terrain (exception faite des sites marins où la gestion du biotope est plus difficile à concevoir).

La Commission Européenne insiste très fortement sur plusieurs critères, notamment :

- Le caractère innovant du projet : LIFE est un fond de petite taille (comparé aux fonds structurels) qui a pour vocation de trouver des méthodologies innovantes de protection de l'environnement.
- La répliquabilité du projet : la méthodologie du projet doit pouvoir être répliquée dans l'UE pour des problématiques similaires.
- La pérennité du projet : elle doit être "pensée" dès la conception du projet.
- Une large diffusion des acquis du projet : l'UE insiste fortement sur cet aspect qui permet de valoriser son action.

Quelles sont les conditions du cofinancement ?

Le soutien financier est toujours accordé sous forme de **cofinancement**. Il peut aller jusqu'à 50% des coûts éligibles pour les projets de protection de la nature et jusqu'à 100% pour les coûts relatifs aux mesures d'accompagnement.

La politique de la Commission est en effet de favoriser un réel partenariat financier dans le cadre des projets.

Dans notre cas le projet LINDA vise la conservation (d'un habitat) d'une espèce non prioritaire : le cofinancement sera donc au maximum de 50%.

Qui peut soumettre un projet ? Qui peut participer ?

LIFE-Nature est ouvert à toute personne physique ou morale, établie dans l'Union Européenne ou dans les pays candidats à l'accession associés à LIFE.

Les projets LIFE-Nature peuvent associer quatre types de participants qui interviennent selon leurs rôles et leurs obligations ou bien dans la réalisation du projet et/ou comme bailleur de fonds :

- Bénéficiaire
- partenaire(s)
- sous-traitant(s)
- cofinanceurs (autre que la part communautaire)

Rôle et obligations du bénéficiaire.

Le bénéficiaire est l'unique responsable légal et financier de la mise en œuvre du projet vis à vis de la Commission. Le bénéficiaire est l'unique contact de la Commission et il est le seul des participants du projet à pouvoir informer directement la Commission des avancées techniques et financières. Le bénéficiaire reçoit la contribution financière communautaire et assure, le cas échéant, la distribution de cette contribution financière comme spécifié dans les accords établis entre les partenaires. Le bénéficiaire est directement impliqué dans la réalisation technique du projet et dans la dissémination de ses résultats. Le bénéficiaire devra assurer une partie des coûts du projet.

Pour le projet Life LINDA le bénéficiaire est le WWF-France



Rôle et obligations des partenaires.

Les partenaires participent à une ou plusieurs actions liées à la mise en œuvre du projet et par conséquent, ils réalisent une partie des dépenses afférentes. Ils ont l'obligation de fournir au bénéficiaire, en charge des rapports techniques et financiers destinés à la Commission, tous les documents nécessaires à ce titre. Ils ne peuvent intervenir, dans le cadre du projet, comme sous-traitant du bénéficiaire ou d'un autre partenaire. Ceci signifie que les partenaires ne peuvent être remboursés à 100% des frais encourus pour mener à bien le projet Life, puisque chacun d'eux est sensé supporter une part des coûts. Les partenaires du projet Life LINDA sont l'Office de l'Environnement de la Corse (OEC), Le Parc Naturel Régional de la Corse (PNRC), Le Sanctuaire PELAGOS, partie française, et l'Université de Corse.

Rôle et obligations des sous-traitants.

Pour des actions précises et sur une durée établie, un projet peut recourir à des sous-traitants, qui ne sont pas considérés comme partenaires. Ils fournissent des services au bénéficiaire et/ou aux partenaires et sont intégralement rémunérés pour cela.

Le Groupe d'Etude des Cétacés En Méditerranée (GECEM) est un des sous-traitants du WWF-France pour l'action de suivi des populations de Grands dauphins en Corse.

Cofinanceurs du projet (autres que la C.E).

Les cofinanceurs participent au financement du projet mais ne bénéficient pas de la contribution communautaire, sauf s'ils sont également partenaires du projet. Ils ne sont pas tenus d'être impliqués directement dans la réalisation technique du projet.

La DIREN-Corse est cofinanceur du projet Life LINDA.

Intérêts et contraintes d'un programme LIFE.

1-Les intérêts d'un programme LIFE-Nature.

Les programmes LIFE présentent deux intérêts significatifs.

Ils permettent, encouragent et favorisent les projets qui mobilisent plusieurs partenaires dans le cadre d'actions concertées ; ce qui est le cas du projet : «Limitation des Interactions Négatives entre Dauphins et Activités humaines».

La Communauté Européenne favorise les projets de grande ampleur d'une durée de 2 à 4 ans, qui nécessitent un budget total conséquent. La Commission favorise d'ailleurs le financement de projets dont le coût total est supérieur à 500 000 euros.

2-Les contraintes d'un programme LIFE-Nature.

Les programmes LIFE sont des programmes de COFINANCEMENT, 50% au maximum des coûts sont pris en charge par la communauté Européenne dans le cadre d'un projet comme le nôtre. Il faut avoir la capacité d'appel de fonds, c'est à dire mobiliser d'autres financeurs afin de présenter un budget satisfaisant.

Cet appel de fonds se fait par le biais de plusieurs administrations successivement (Région, Etat puis Commission Européenne). Les dossiers de candidature sont complexes et leur rédaction est fastidieuse. La présentation d'un formulaire de candidature à la Commission Européenne nécessite un travail de conception des actions (de leur description aux dépenses qui y seront engagées), ainsi qu'un travail



de bibliographie pour remplir la section B (données scientifiques), et enfin un travail de mise en conformité avec les dispositions administratives standard de LIFE. Avant même de savoir si le projet LIFE sera cofinancé, son montage sous-entend un investissement en temps de travail ainsi que des dépenses nécessaires pour rencontrer les partenaires, notamment.

Un outil adapté à la problématique de conservation du Grand dauphin en Corse

Les programmes LIFE permettent de mobiliser des fonds importants pour mettre en place des actions en faveur de la conservation d'une espèce.

Le cas du Grand dauphin (*Tursiops truncatus*) le long des côtes corses est en fait un problème d'usage d'un espace par différentes activités socioéconomiques qui peuvent potentiellement porter atteinte à la conservation de l'espèce.

Les menaces sur les populations de Grands dauphins (*Tursiops truncatus*) en Corse sont principalement d'origine économique il s'agit du fort développement du tourisme, de la plaisance, de Whale-watching opportuniste (observation des cétacés non organisée) et des pratiques nautiques non respectueuse de l'espèce.

L'autre aspect de cette problématique est la proposition de solutions pour les pêcheurs professionnels qui se plaignent d'être en compétition avec les dauphins.

Le dernier aspect de la problématique de conservation du Grand dauphin en Corse est le manque de connaissances sur cette espèce.

Le cofinancement alloué par l'Europe permet d'apporter des réponses en terme de connaissances (actions A type caractérisation de la population de Grands dauphins), de mesures de gestions (action C type proposition de mesures de gestions) et en terme de sensibilisation (actions E), tout ce-ci par des actions de terrain fortes sur trois ans et demi.

Par ailleurs travailler sur cette espèce nécessite un travail en coordination avec les différents gestionnaires de zones protégées où elle est présente.

Monter un projet LIFE nous a permis d'associer directement les gestionnaires concernés par cette problématique en Corse mais aussi des chercheurs de l'Université de Corse. C'est œ que souhaite favoriser la Commission Européenne à travers les financements LIFE : un partenariat fort entre différents acteurs.

